Commune de COURS

ARRÊTÉ
de non opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de COURS

N° 429 | 2026

Le Maire de COURS,

Vu la déclaration préalable présentée le 12 octobre 2026, par Stéphane PLASSE, 926 chemin de Verbuchin – Cours la Ville, 69470 COURS et enregistrée par la mairie de COURS sous le numéro DP 069 066 26 00060, avis de dépôt affiché en Mairie le 15/10/2026,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 17 décembre 2007, révisions simplifiées du 30 janvier 2012 et modifié en date du 30 janvier 2012, mis à jour le 18/09/2017 et le 08/06/2022,

Vu le projet, objet de la déclaration, consistant sur un terrain situé à COURS, 926 chemin de Verbuchin – Cours la Ville, à l'installation de 12 modules photovoltaïques en toiture,

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à COURS, le 10 novembre 2026

Le Maire,
Patrice VERCHERE,

MAIRIE DE COURS (Rhône)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception.
A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.